

# Formulaire de Réservation de Matériel :

## Partie réservée à l'emprunteur :

Nom manifestation : \_\_\_\_\_  
Date : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Lieu : \_\_\_\_\_

### Emprunteur :

Association\* : \_\_\_\_\_ ou Collectivité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel du responsable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

#### Pour la location de la totalité du matériel d'éclairage :

Je Soussigné(e), \_\_\_\_\_ atteste avoir recours à un professionnel dont les coordonnées sont les suivantes pour l'installation du matériel d'éclairage :

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

### Récupération du matériel :

Début de mise à disposition le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

Restitution le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ Heure : \_\_\_\_\_

### Règlement

Le matériel est à récupérer à la déchetterie de Landos :

ZA de LANDOS

43340 LANDOS

04.71.08.29.63

Vous vous engagez à assurer le montage du matériel en pleine responsabilité. Il vous appartient de contracter toutes les assurances utiles. En signant cette fiche de réservation, vous vous engagez à ne faire aucun recours contre la Communauté de Communes.

Nous pouvons publier l'annonce de votre manifestation sur notre site/ réseaux sociaux. Merci d'envoyer textes et photos.

\*Pour les associations : merci de joindre un chèque de caution de 300€ (Attention, à date égale, priorité aux collectivités qui ont une fête votive et aux manifestations organisées par la Communauté de Communes).

### Le matériel :

- Podium : 54m<sup>2</sup> ou 27m<sup>2</sup> ou 81m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> (nombre de m<sup>2</sup>)
- Matériel de sonorisation : 2 amplis ou 4 amplis : \_\_\_\_\_ amplis (nombre d'amplis)
- Grilles : \_\_\_\_\_ (nombre : 12 maximums)
- Barrières : \_\_\_\_\_ (nombre : 60 maximums)
- Gradins : \_\_\_\_\_ (préciser nombre de bancs + hauteur)
- 1 banc de 10 piétements et 9 bancs (différentes hauteurs : 45cm, 55cm, 65 cm, 75cm et 85 cm)
- Gobelets : \_\_\_\_\_ (nombre : 400 maximums)
- Bac de tri :
- Matériel d'éclairage\* : Version simple ou Version complète : \_\_\_\_\_ (préciser la version)

\*Version simple : 12 projecteurs PAR 56 300 Watts et rideaux fonds de scène. / Version complète : Uniquement en présence d'un professionnel pour l'installation.

Jours	Période hiver (Novembre – mars inclus)		Période été (juin -juillet- aout – septembre)		Période intermédiaire (Avril - mai– octobre)	
Lundi		14 h – 17 h		14h- 18h		14 h – 18 h
Mardi			9h-12h		9 h – 12 h	
Mercredi		14 h – 17 h		14 h – 18 h		14 h – 18 h
Vendredi		14 H – 17 h	9 h – 12 h	14 h – 18 h		14 h – 18 h
Samedi		14 h – 17 h	9 h – 12 h	14 h – 18 h	9 h – 12 h	14 h – 18 h

### Contrôle du matériel par la déchèterie :

Contrôle du matériel effectué le \_\_\_\_\_ par le gardien de la déchèterie :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Signature :

Caution restituée après contrôle le : \_\_\_\_\_

### Partie réservée à la Communauté de Commune :

- Location acceptée
- Location refusée - Motifs : \_\_\_\_\_

Date et Signature :

Le président,  
Paul BRAUD